

Présents : 11

Excusés : 0

Absents : 0

Le Président ouvre la séance à 20 h 00

Secrétaire de séance : **David MARGUET**

Ordre du jour

Conformément aux instructions Préfectorales, la réunion se déroule dans la salle communale permettant le respect des gestes barrières, à savoir : Distanciation d'1 mètre, gel hydroalcoolique, port du masque (facultatif).

Préambule - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et propose s'il n'y a pas de remarque, d'approuver le compte rendu de la séance du 26 Mai 2020.

Unanimité de l'assemblée Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

I – Vote des taux communaux – Indemnité du Maire

Le Maire présente l'état actuel des taux communaux à l'assemblée afin de délibérer sur le maintien en l'état ou une majoration de ces taux. A l'unanimité, les taux communaux restent inchangés.

Vote des taux communaux : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

Le Maire expose : Lors des mandats précédents, seul le Maire percevait une indemnité. Quelle est la position du conseil sur ce sujet aujourd'hui ? Le Maire propose un tour de table. Unanimité pour la perception de la seule indemnité du Maire.

Décision du Conseil : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

Le Maire aborde également le sujet du montant de son indemnité. Jusqu'alors, le Maire percevait une indemnité dont le montant mensuel est de 661.19 € Brut, soit 571.93 € Net.

Dans le cadre de la loi Engagement et Proximité, votée en Décembre 2019, au parlement, les taux des indemnités pour les 3 premières strates de communes (moins de 500 habitants, de 500 à 1 000, de 1 000 à 3 500) ont été augmentés respectivement de 50%, 30% et 20%. Ces dispositions sont d'application immédiate et ne nécessitent pas de délibération du conseil municipal. Ce qui veut dire qu'à titre automatique le Maire se verra attribuée une indemnité d'un montant brut mensuel de 991.80€.

Sur ce sujet, le Maire sollicite l'avis de chacune & chacun des conseillers, afin de connaître leur position quant à l'application automatique, dans le respect de la loi citée plus haut. Les conseillers sont unanimes sur l'application de la loi « Engagement et Proximité ». Pas de délibération dans ce cas.

II- Présentation et vote des budgets primitifs 2020

Les maquettes budgétaires en possession de chacun, le Maire présente successivement les budgets primitifs 2020 « Budget Principal » puis budget annexe « eau & Assainissement ».

Le Maire apporte l'information ou l'éclairage nécessaire à chaque question ou remarque émise par les participants.

À la suite d'un débat riche de questions soulevées et explications données, le Maire sollicite l'assemblée aux fins de procéder aux votes des documents suivants :

Vote BP 2020 « Budget Principal » :	Pour = 11	Contre = 0	Abstention = 0
Vote BP 2020 « Eau – Assainissement » :	Pour = 11	Contre = 0	Abstention = 0
Vote affectation des résultats :	Pour = 11	Contre = 0	Abstention = 0

Les budgets 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Le Maire invite le conseil à se prononcer sur « les délégations consenties au Maire par les conseillers municipaux » :

Décision de l'assemblée :	Pour = 11	Contre = 0	Abstention = 0
---------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

III – Bilan du mandat 2014-2020

Le Maire retrace brièvement les faits marquants du dernier mandat, à savoir :

Relatés par année budgétaire, les travaux d'investissement et de fonctionnement

2014 – Remplacement PI (Poteau d'incendie), 2 chemin de PLM – Travaux rénovation salle de classe (Plafond suspendu, éclairage, peinture 6 568 € – Acquisition d'un défibrillateur 1 935.58 € – Arrêt du projet pylône téléphonie mobile.

En Communauté de Communes : Adoption de la FPU (Fiscalité Professionnelle unique).

2015 – Recensement population 93 habitations pour 222 habitants – Programme forestier (entretien et ventes de bois – Remplacement photocopieur (location contrat 5 ans) – Réfection rue de la Mare 49 034 €– Branchement au tout à l'égout 2 150 € (3 habitations) - Travaux extension pour construction HENRIOT Yohann 14 201 € – Renégociation contrat annuel Groupama (- 1782 € au lieu de 3 204 €) – Application de la Loi Nôtre (extension de la Communauté de commune en projet).

2016 – Travaux de mise en conformité et sécurité bâtiment Mairie-École – Rampe d'accès PMR 8 924 € – Réfection « chemin du puy de la velle » & « chemin chez frico » 34 135 € – Établissement règlement cimetière.

2017 – Réfection « chemin de Plenise » 34 134.80 €. Travaux réalisés en concomitance avec GAEC GARNERET – Aménagement sanitaire pour handicap et barrière PMR 4 432 €.

2018 – Remplacement Éclairage public dans le cadre de l'opération « TEPCV » 41 825 € – Travaux élargissement et sécurisation entrée nord du village 37 710 € – Renouvellement des tables salle communales 2 400 €.

2019 – Réfection de la place et rue de la Mairie 39 461 € – Pose fontaine au cimetière 2 191 €– Pose enrobé sur plusieurs secteurs du village 8 472 €.

2020 – Recensement population (95 habitations pour 225 habitants) – Année transitoire au regard des élections et du covid 19.

IV – Programme sommaire des éventuels projets du mandat 2020-2026

Le Maire expose :

L'exercice budgétaire 2020 pourrait être qualifié d'exercice transitoire pour deux raisons :

Année d'élections municipales – pandémie coronavirus. Nous voici au mois de Juin avec l'impératif de voter le budget avant le 31 juillet. Initialement prévu le 30 Avril, le vote se retrouve repoussé de plus de 3 mois.

Des propositions exhaustives formulées par le Maire dans la perspective de la mandature qui débute :

En cette année de « respiration budgétaire », le souhait prioritaire du président est de proposer le remboursement du crédit relais contracté en 2018, afin de pouvoir assurer la trésorerie couvrant la facture totale de l'investissement « Éclairage public ».

Quelques réflexions immédiates peuvent faire l'objet d'un débat municipal, lors des prochaines séances du conseil, à savoir :

- Remplacement de la conduite égout, située sous la route départementale 331 (Maison MARGUET Monique) - assistance financière du Département.
- Projet d'acquisition d'un nouveau columbarium
- Remplacer la palissade bois du cimetière qui donne de sérieux signes de fatigue.
- Implantation pylône FREE (aucune dépense communale)
- S'équiper d'un nouveau système de vidéo projection pour les réunions de conseil.

Projection dans les années à venir :

- Réfection du chemin de Pont Les moulins et du Saussois
- Installation de lampe d'éclairage public sur les dernières constructions
- Travaux d'aménagement de la traverse du village, sécurisation avec implantation de « passages cloutés » et éventuellement installation de plate-forme de ralentissement. Un programme pluriannuel sera alors nécessaire pour finaliser ce projet avec l'accompagnement des techniciens compétents.
- Compte tenu qu'il est prévu le rapatriement de nos écoles du RPI sur le groupe scolaire de Mi-Cour, dont la livraison est raisonnablement prévisible aux rentrées 2022 ou 2023, il conviendra de conduire une réflexion sur la destination à donner à l'étage de la mairie actuellement occupée par la classe des maternelles.

V- Questions diverses

Rappel sur la constitution des commissions et du Syndicat d'eau.

Le Maire informe les conseillers que les différentes commissions sont en phase de finalisation et seront mises en ligne sur le site internet de la commune : « villers-saint-martin.fr », à consommer sans modération.

Pour information auprès des nouveaux conseillers municipaux, le Maire liste l'ensemble des emprunts communaux actuellement en cours.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 21 heures 30.